



## COMMUNIQUE DU PRESIDENT REPRISE ACTIVITES

Lons le Saunier le 20 aout 2020

Le Président

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

L'ensemble des réflexions menées par la FFF, La Ligue Bourgogne Franche Comté et le District du Jura ont été guidés par une préoccupation qui doit être rappelées à chaque instant.

En premier lieu, et ainsi que cela a été le cas pour l'ensemble des décisions prises depuis le mois de mars, il ne saurait être question de prendre le moindre risque sanitaire.

Il revient à chaque club de définir la politique de suivi médical de son effectif et encadrement.

Compte tenu de la proximité entre les joueurs et dirigeants dans un club de football, comme dans toute collectivité de travail ou de loisir, la FFF demande que **chaque club désigne un référent Covid** dont le rôle est de recenser et faire appliquer les mesures sanitaires en vigueur.

Chaque licencié qui serait atteint par la maladie le signale volontairement à son référent afin de pouvoir suivre la situation générale au niveau du club.

### **Mesures spécifiques en cas de multiplication des personnes atteintes au sein d'un club :**

Si la catégorie de pratiquants concernée enregistre plus de 3 joueurs (à partir de 4) isolés sur 7 jours glissants, le virus est circulant dans le club.

Tous les joueurs peuvent continuer à s'entraîner en petits groupes (moins de 10 personnes sur le terrain) sans que les groupes puissent se croiser jusqu'à J+14

Il est nécessaire de sensibiliser tout le club à la gestion des flux, aux mesures barrière, à la distanciation physique et au port du masque de façon permanente et chez tout le monde. La compétition est donc impossible pendant ces 14 jours.

Il appartient à chaque club de réaliser le suivi et la comptabilisation des cas positifs amenant à déterminer si le virus est circulant dans le club.

Le club doit également signaler la situation aux référents Covid du District. ../.. [secretariat@jura.fff.fr](mailto:secretariat@jura.fff.fr)

### **Utilisation des tests** pour prévenir la circulation du virus :

Les tests n'ont pas à être réalisés systématiquement à l'occasion des rencontres, pas plus qu'ils ne seront réalisés systématiquement pour la reprise de l'activité scolaire ou dans le cadre des entreprises.

Toutefois dans le souci de rassurer les licenciés, les parents et vous, dirigeants, je vous préconise de mettre en place la prise de température à l'aide d'un thermomètre infra-rouge portable (valeur maximum 60€) avant chaque animation, entraînement ou rencontre (la personne chargée de prendre la température utilisera des gants jetables).



En cas de température supérieure à 37,3 °C, la personne est mise à l'écart et ne participe pas aux actions.

Les licenciés atteints de symptômes ou identifiés comme cas contact doivent contacter leur médecin traitant puis, selon l'avis de celui-ci, réaliser le test. Ils doivent naturellement respecter les mesures barrières et d'isolement dans l'attente du résultat des tests et après les résultats.

Les dernières mesures officialisées vendredi en fin d'après-midi et complétées samedi matin, en matière d'évolution des conditions d'accueil des spectateurs et d'utilisation des vestiaires permettent de vous diffuser les orientations attendues par les clubs pour encadrer la reprise de nos compétitions.

Je regrette que ce qui sera autorisé ici soit interdit plus tard, mais, vous trouverez les clarifications nécessaires à une reprise d'activité conciliant l'efficacité en matière de lutte contre la pandémie et le déroulement des compétitions.

Conformément à l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique du 3 août dernier, l'utilisation des vestiaires est, depuis la modification de l'article 44 du décret du 10 juillet réalisée vendredi matin (décret en pièce jointe), autorisée pour l'ensemble des activités amateur.

Les conditions spécifiques d'utilisation des vestiaires (limitation du temps d'utilisation, distanciation la plus importante possible, désinfection des équipements) sont bordées.

Dans un contexte de reprise de la circulation du virus nous devons adapter les règles de prudence encadrant notre reprise d'activité et être **RESPONSABLE**.

Ainsi :

**Port obligatoire du masque :**

Conformément aux dispositions du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié par le décret n°2020-911 du 27 juillet 2020, le port du masque est obligatoire à l'intérieur du stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateur et dirigeant) à partir de 11 ans.

Seules quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneurs) dans le cadre de la rencontre officielle.

Il est recommandé à toutes les personnes prenant place sur le banc de porter un masque durant toute la rencontre à l'exception du coach.

**Respect de la distanciation physique et des gestes barrières :**

Les principes de distanciation physique (1m) et d'application des gestes barrières, constituant les mesures les plus efficaces pour lutter contre la propagation du virus, doivent être respectés en tout lieu et à tout moment. Il est essentiel qu'aucune « rupture » d'application de ces principes n'intervienne.

**A ce titre, une vigilance accrue devra être portée sur :**

- La fluidité du parcours des joueurs, des officiels et des spectateurs.
- L'information en amont de l'évènement et sur site quant à l'application de ces principes Information du public

Ces mesures de prévention à destination du public doivent être affichées au niveau de tous les accès au site et de tous les points jugés pertinents à l'intérieur du site. Les mesures de prévention spécifiques doivent être communiquées aux spectateurs.



Cette communication doit permettre d'informer les spectateurs entre autres :

- De la mise en œuvre d'un plan sanitaire dans le stade;
- Des mesures sanitaires applicables en accord avec les recommandations gouvernementales en vigueur ;
- Des gestes barrières ;
- De l'évolution des modalités d'accès et de circulation dans le site ;
- De la localisation des points d'eau et dispositifs d'hygiène individuels (savon, gel hydro alcoolique).

**Renforcement des dispositifs d'hygiène individuels et collectifs :**

Les clubs doivent imposer à chaque membre du groupe une hygiène de vie intégrant les gestes barrières pour éviter au maximum que le groupe subisse le risque d'une contamination.

Par ailleurs, il conviendra de renforcer la mise à disposition d'agents nettoyeurs adaptés au lavage des mains (savon et/ou solution hydro-alcoolique) à destination des joueurs, des officiels et du public (à minima à l'entrée et à la sortie du site et des espaces internes clos, à l'intérieur des sanitaires).

**Une personne refusant de porter un masque ne sera pas admise dans le stade.**

**Recommandations**

- Inciter fortement les joueurs à ne pas venir au stade avec leurs effets personnels. Autre que « sportifs »
- Il est interdit de cracher sur et en dehors de l'aire de jeu.
- Ne pas s'échanger les chasubles entre joueurs
- Chaque joueur doit avoir sa propre bouteille d'eau.

**Vestiaires des équipes et arbitres**

L'exploitation de la zone vestiaires doit faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger les joueurs et officiels.

Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre doivent pouvoir accéder à cette zone.

- La durée du passage au vestiaire avant et après le match doit être réduite.
- Le remplissage de la FMI se fera après utilisation du gel hydro-alcoolique par chaque intervenant avant son utilisation de la tablette
- L'utilisation des douches doit se faire dans le respect de la distanciation physique. Il est fortement encouragé de ne pas dépasser 6 joueurs en même temps
- Il est vivement recommandé d'utiliser les espaces libres adjacents aux vestiaires principaux comme vestiaires supplémentaires/additionnels et de faire une répartition de l'utilisation des vestiaires Afin de prévenir le risque de contamination et en fonction de l'analyse des risques.
- Un plan de nettoyage des vestiaires, désinfection et aération des différents espaces du stade devra être mis en œuvre, en apportant un soin particulier à la désinfection régulière de tout objet ou surface régulièrement touché et susceptible d'avoir été contaminé (zones de contact).

**Protocole d'avant-match :**

- Le croisement et la poignée de mains entre les acteurs du jeu sont interdits.
- L'entrée des équipes sur le terrain sera faite de façon séparée et successive, club recevant en dernier.
- La cérémonie de salutation entre les entraîneurs, les arbitres et le délégué est supprimée



### **Bancs de touche**

- Le port du masque est obligatoire pour tous, à l'exception de l'entraîneur
- Les bancs de touche ne doivent être occupés que par les joueurs, le staff technique, et les officiels accrédités porteurs de masques.
- Des sièges complémentaires à destination des soigneurs seront installés au bord du terrain.
- La gestion du respect de ces consignes se fera par les dirigeants de clubs, en particulier par le référent COVID.

### **Sanitaires**

- Les portes des blocs sanitaires doivent être maintenues en position ouverte pour éviter les contacts réguliers des spectateurs avec les poignées de portes.
- Les files d'attente doivent également être organisées grâce à des moyens physiques et du marquage au sol permettant le respect des distances.
- Le club s'assurera de la disponibilité permanente de savon et/ou gel hydro-alcoolique ainsi que de serviettes à usage unique dans les sanitaires.
- Un service de nettoyage régulier des sanitaires (et, si nécessaire, de désinfection des surfaces susceptibles d'être contaminées) sera mis en place par le club.

### **Spectateurs**

- Les spectateurs ou supporters sont admis si et seulement si le stade comporte une tribune assise. Cette tribune devra être organisée dans le respect des normes sanitaires en vigueur. Tous les spectateurs devront porter obligatoirement le masque.

### **Buvette**

- La restauration doit se limiter strictement à la distribution de paniers repas ou plateaux repas et boissons (ne pas prévoir de produits partagés).
- Seules les bouteilles de boisson individuelles sont préconisées.
- Un nettoyage régulier, voire une désinfection, des espaces de restauration, vestiaires et salles de repos doivent être prévus.
- Un sens de circulation (entrée/sortie) doit être matérialisé grâce à des moyens physiques (potelets, rubalise...) et de la signalétique (marquage au sol, panneaux...etc.).
- Les files d'attente doivent également être organisées grâce à des moyens physiques et du marquage au sol permettant le respect des distances.

### **Tenue d'un registre**

Un registre de présence aux matches sera tenu. Il mentionnera pour chaque personne travaillant sur la rencontre et arrivant au stade les informations suivantes : nom, prénom, fonction, coordonnées, heure d'arrivée, heure de sortie.

Il appartient au club de déterminer la forme que prend ce registre et les outils utilisés pour le constituer (logiciel d'accréditation...etc.). Ces registres devront être archivés afin d'être présentés en cas de besoin.



### **Gestion du déroulement des compétitions dans le contexte épidémique actuel :**

La commission d'organisation en charge de la compétition concernée est chargée de se positionner sur les reports de match selon les circonstances ci-après, après avis de la cellule COVID-19 référente de chaque instance.

Dans l'hypothèse du virus circulant dans un club, le responsable Covid du club doit :

- Alerter immédiatement les services compétitions de la Ligue ou de son District par courriel ;
- Fournir l'attestation ARS sur la situation (voir contact en annexe)

Le report ne sera envisagé que si 4 joueurs (joueuses) ou plus sont touchés

Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation pourra décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans la catégorie d'âge concernée.

En outre, des arrêtés municipaux ou préfectoraux peuvent, à certaines périodes ou sur certains territoires interdire le déroulement des rencontres ou rendre les installations indisponibles.

Dans ce cas de figure, c'est le règlement de la compétition concernée qui s'applique pour déterminer les mesures à prendre s'agissant de la gestion de la rencontre concernée.

Conscient de la complexité de la mise en place de ces directives je me devais tout de même de vous les transmettre en espérant que vous ferez tout votre possible pour les respecter pour la santé de nous tous et pour éviter un nouvel arrêt des compétitions.

L'ensemble de ces préconisations doivent être confrontées à la fois à l'évolution de la situation sanitaire et aux difficultés d'application qui pourraient être rencontrées. Elles sont donc naturellement évolutives.

La FFF publiera dans la journée ou le weekend un nouveau protocole de reprise que nous ne manquerons pas de vous transmettre.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des interrogations.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Michel SORNAY  
Président du District du Jura de Football  
Tel : 06 07 38 34 64  
Courriel : [president@jura.fff.fr](mailto:president@jura.fff.fr)